

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril 2018, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni en séance publique le vendredi 13 avril 2018 à 19 heures en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DAIGLE.

Membres en exercice : 11

Etaient présents : Michel DAIGLE, Maire, Philippe DAMIOT, Bruno DOURIEZ, Nathalie ROTH Maires Adjoints, Philippe BROUILLARD, Zélia DA SILVA ANTUNES, Sylvie FOULARD, Conseillères Municipales.

Absente représentée : Agnès PAICHELER (pouvoir Zélia DA SILVA ANTUNES)

Absents non représentés : Brigitte DORLET
Pierre Emmanuel ROTH
Georges SOVY

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 2 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Les différents dossiers soumis à votre vote sont les suivants :

1. Compte de Gestion 2017 de la Commune
2. Compte Administratif 2017 de la Commune
3. Fiscalité locale 2018
4. Budget primitif 2018
5. Questions diverses

INFORMATION :

Achat terrain Gérard
Demande de « la Maison des Part'Agés »
Contrat rural pour la voirie
Adhésion à un centre d'action sociale pour les agents territoriaux

DELIBERATION N° 1-1

Objet : **Compte de Gestion 2017**

Après examen du Compte de Gestion communal de l'exercice 2017, dressé par le Receveur Municipal, par les membres du Conseil Municipal, Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre acte de la présentation qui en est faite.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE 8 voix POUR, approuve et arrête le Compte de Gestion 2017 de la Trésorière, qui s'établit comme suit et dont les résultats sont identiques au Compte Administratif 2017 à savoir :

| | Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2016 | Part affectée à l'investissement Exercice 2017 | Résultat de l'exercice 2017 | Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire | Résultat de clôture de l'exercice 2017 |
|-----------------------|---|---|--|--|---|
| Investissement | - 9 387,41 € | 0 € | - 71 957,29 € | 0 € | - 81 344,70 € |
| Fonctionnement | 239 871,74 € | 0 € | 22 320,91 € | 0 € | 262 192,65 € |
| TOTAL | 230 484,33 € | 0 € | - 49 636,38 € | 0 € | 180 847,95 € |

DELIBERATION N° 1-2

Objet : **Compte Administratif 2017**

Michel DAIGLE, Maire, propose d'approuver le Compte Administratif 2017 de la Commune. Celui-ci doit être en conformité avec le Compte de Gestion du Percepteur et être approuvé avant le 30 juin de chaque année. A cette occasion, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote conformément à la réglementation, et la séance est présidée par Monsieur Bruno DOURIEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire, qui présente ce Compte Administratif.

Le Maire étant sorti et sous la présidence et présentation de Monsieur Bruno DOURIEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE 7 voix POUR, le Compte Administratif 2017 pour une vue d'ensemble qui s'établit comme suit :

| REALISATIONS DE | | Dépenses | Recettes | Résultat de l'Exercice 2016 |
|--|---|---------------------|---------------------|-----------------------------|
| L'EXERCICE 2017 (mandats et titres) | Section de Fonctionnement | 109 799,82 € | 132 120,73 € | 22 320,91 € |
| | Section d'Investissement | 167 279,75 € | 95 322,46 € | - 71 957,29 € |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2016 | Report en section de Fonctionnement (002) | | 239 871,74 € | 239 871,74 € |
| | Report en section Investissement (001) | 9 387,41 € | | - 9 387,41 € |
| S/TOTAL | | 286 466,98 € | 467 314,93 € | 180 847,95 € |

- **CONFIRME** l'état des restes à réaliser 2017 qui se décompose comme suit :

| RESTES A REALISER (RAR 2017) A reporter en 2018 | | Dépenses | Recettes | Excédent |
|---|--|-------------|-------------|------------|
| | Section de Fonctionnement | 0 € | 0 € | 0 € |
| | Section d'Investissement | 30 520,00 € | 38 187,00 € | 7 667,00 € |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017 | 30 520,00 € | 38 187,00 € | 7 667,00 € |

Résultat cumulé final :

| RESULTAT | | Dépenses | Recettes | Résultat cumulé |
|----------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| CUMULE | Section de Fonctionnement | 109 799,82 € | 371 992,47 € | 262 192,65 € |
| | Section d'Investissement | 207 187,16 € | 133 509,46 € | - 73 677,70 € |
| | TOTAL CUMULE | 316 986,98 € | 505 501,93 € | 188 514,95 € |

DELIBERATION N° 1-3

Objet : **Fiscalité Locale 2018**

*Comme chaque année, le Conseil Municipal détermine le taux des taxes ainsi que le produit de la fiscalité locale, qui résulte du produit **bases x taux**. Les bases prévisionnelles nous sont fournies par les services fiscaux.*

Pour 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de maintenir les taux de l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2018,

- de fixer à titre prévisionnel à 39 965,00 €, le montant du produit fiscal attendu à percevoir au titre de l'exercice et fixer les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2018.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE 8 voix POUR, décide de maintenir les taux de l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2018, fixe à titre prévisionnel à 39 965,00 €, le montant du produit fiscal attendu à percevoir au titre de l'exercice 2018 et fixe les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2018 comme suit :

| | BASES | TAUX | PRODUITS |
|------------------------------|---------|---------|-----------------|
| TAXE D'HABITATION | 262 300 | 5,91 % | 15 502 € |
| TAXE SUR FONCIER BATI | 197 300 | 9,95 % | 19 631 € |
| TAXE SUR FONCIER NON BATI | 10 400 | 46,46 % | 4 832 € |
| TOTAL PRODUIT ATTENDU | | | 39 965 € |

DELIBERATION N° 1-4

Objet : **Budget Primitif 2018**

Michel DAIGLE, Maire, fait part au Conseil Municipal des orientations budgétaires qui ont été fixées dans le cadre de ce Budget Primitif 2018, en donne lecture et fait une présentation générale des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement et des opérations d'investissement.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE 8 voix POUR, approuve et vote le Budget Primitif 2018, dont la balance générale se présente comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 387 552,65 € | 387 552,65 € |
| INVESTISSEMENT | 320 019,65 € | 320 019,65 € |
| TOTAL | 707 572,30 € | 707 572,30 € |

1 - 7 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions. Les membres du Conseil Municipal informent celui-ci qu'aucune question n'est à soumettre.

INFORMATION

Achat terrain GERARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que fin 2016, Monsieur et Madame GERARD avait proposé l'achat de leur propriété par la Commune, mais le prix étant trop élevé, leur demande était restée sans suite. Début 2018, une nouvelle proposition à la baisse nous a été adressée par Monsieur et Madame GERARD. Après avoir pris connaissance de tous les éléments, les membres du Conseil Municipal souhaite qu'une proposition d'achat leur soit adressée.

Demande de « la Maison des Part'Agés »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « la Maison des Part'Agés », par courrier du 7 mars 2018, a fait part de difficultés financières compte tenu que les subventions attendues n'ont pas atteint le niveau escompté et que le loyer demandé pour la location de l'ancienne école pèse fortement sur les finances. L'association souhaiterait une simple mise à disposition des locaux pour le moment. Le Conseil Municipal propose une baisse du loyer de 200 euros à compter du 1^{er} mai 2018. Cette proposition va être transmise par courrier.

Contrat rural pour la voirie

Après s'être renseigné, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un contrat rural peut être déposé auprès du Département et de la Région pour la réfection de la voirie communale sous certaines conditions. Une réunion aura donc lieu en mairie le 4 juin prochain à 14 heures afin de prendre connaissance des différentes conditions et de connaître les modalités d'obtention des subventions.

Adhésion à un centre d'action sociale pour les agents territoriaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) propose pour les agents territoriaux des prestations diversifiées allant de la solidarité aux loisirs pour une cotisation annuelle forfaitaire quel que soit la Commune. Après avoir pris connaissance des actions menées par le CNAS, le Conseil Municipal envisage d'adhérer pour l'année 2018.

La séance a été levée à 19 heures 50.

- Un compte-rendu a été affiché en Mairie le 19 avril 2018 pour une durée de 2 mois,
 - Certifie le caractère exécutoire du présent document.
- Le Maire,

Michel DAIGLE.